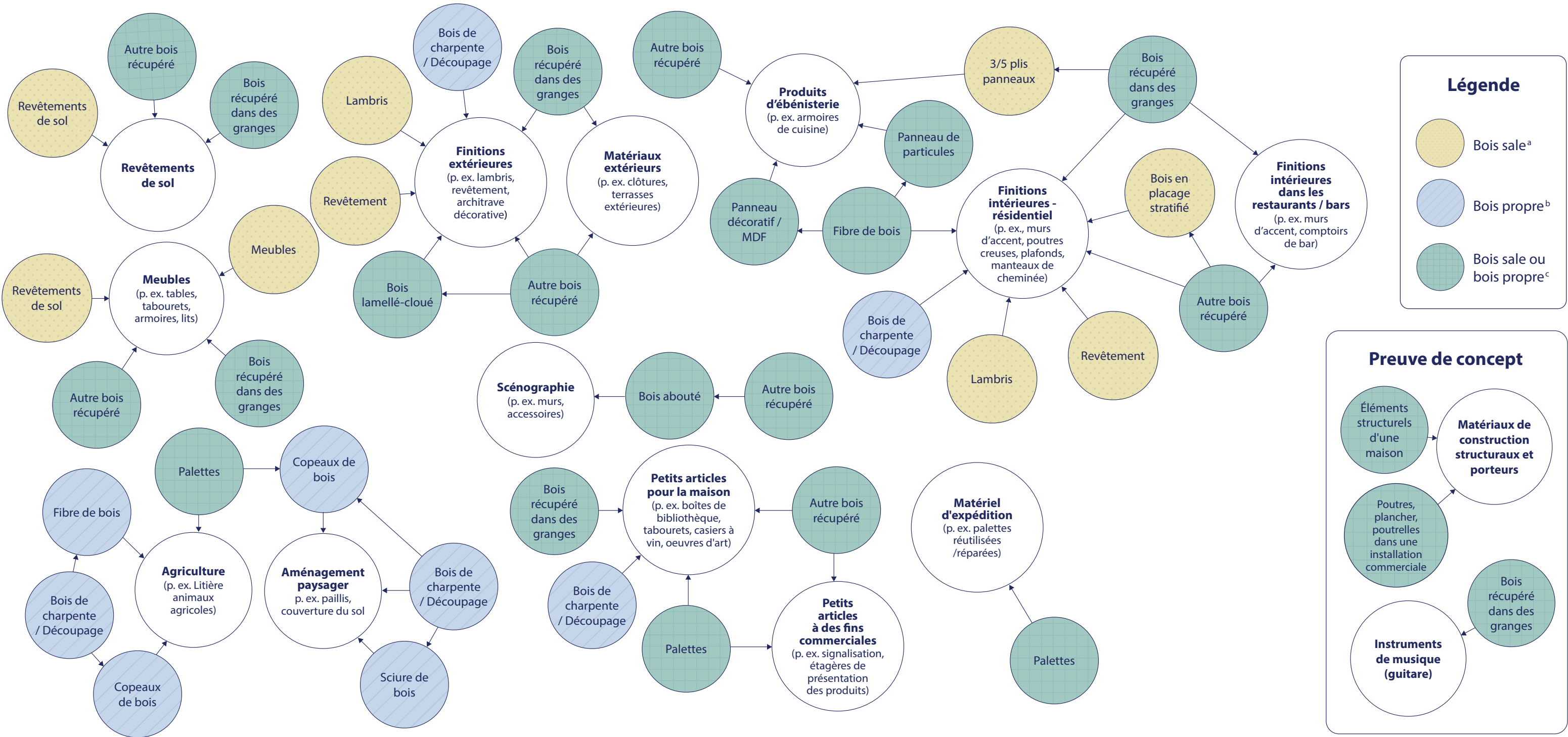


Flux de matériaux - Incorporation de contenu recyclé

Réintégrer le bois provenant du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)



a. Bois sale : Matériaux de bois pouvant contenir de la colle, de la peinture, des teintures, des agents de préservation, des additifs, des fixations métalliques (p. ex. bois d'ingénierie - panneaux de particules, bois lamellé-collé).

b. Bois propre : Matériaux de bois ne contenant pas de contaminants (par exemple, peinture, teinture, produits chimiques ou colle), mais le bois peut être percé (avec des clous, des vis, des agrafes).

c. Bois sale ou propre : Les activités commerciales actuelles identifiées ne précisent pas si le bois est sale ou propre ou indiquent que tout type de bois est accepté.

Les exemples ci-dessus sont représentatifs et non exhaustifs des activités commerciales actuelles au Canada (sources : sites web, visites de sites ou rapports). Les activités doivent être conformes aux exigences nationales (p. ex., législation, codes). À l'heure actuelle, le bois récupéré est le plus souvent utilisé dans des applications non porteuses, à l'exception de celles énumérées comme preuve de concept. La majorité du bois récupéré dans les projets de rénovation, de démolition et de déconstruction est du bois ancien récupéré et après consommation.